

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 15 janvier 2019 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert  
Nathalie Lavoie  
Ghyslain Phaneuf  
Barbara Beugger  
Claude Larocque  
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

### **Moment de réflexion**

#### **1. Séance ordinaire**

---

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

##### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

001-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

**QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

**QUE** soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande auprès du ministère des Transports du Québec pour sécuriser la courbe sur le rang de la Carrière entre le 5e Rang et la rue Deslauriers;
- 10.2 Programme emploi d'été Canada 2019 – Stagiaire en environnement et en génie des infrastructures.

##### **1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 4 décembre et des séances extraordinaires du 18 décembre 2018**

---

002-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des

conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 4 décembre et des séances extraordinaires du 18 décembre 2018.

## **ADOPTÉE**

### **2. Dépôt de documents**

---

Les documents suivants sont déposés :

1. Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la demande d'aide financière pour le projet de Parc nature de la région d'Acton - Phase 2;
2. Certificat de paiement numéro 4 – révisé 1 de Bilodeau Baril Leeming Architectes pour le projet de garage municipal;
3. Résolution de la MRC des Maskoutains : Réception définitive des travaux et libération de la retenue pour le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Scibouette;
4. Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 19 décembre 2018;
5. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton;
6. Lettre de la MRC d'Acton approuvant la demande d'ajout d'une fréquence pour le service de sécurité incendie d'Upton.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

### **3. Finances**

---

#### **3.1 Comptes à payer**

---

003-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2018 d'une somme de 71 784,08 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 52 735,32 \$.

## **ADOPTÉE**

- 3.2 Autorisation de paiement à Englobe Corp. pour les travaux de contrôle qualitatif lors des travaux de construction du garage municipal
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 327-09-2018;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 900280275 au montant de 2 709,96 \$, taxes incluses;

004-01-2019

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement à Englobe Corp. au montant de 2 709,96 \$, taxes incluses;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (PIQM-RÉCIM).

**ADOPTÉE**

- 3.3 Approbation du décompte de paiement numéro 5 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de construction du garage municipal au 730, rue Brasseur;

**CONSIDÉRANT LA** demande de paiement de l'entreprise Drumco, datée du 19 décembre 2018, selon la facture numéro 9748 d'une somme de 260 821,19 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT LE** certificat de paiement numéro 5 en date du 19 décembre 2018 de monsieur Denis Baril, architecte, au montant total de 260 821,19 \$, incluant les taxes applicables et comprenant une retenue provisoire de 10 %;

005-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit approuvé et payé le décompte de paiement numéro 5 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

**ADOPTÉE**

- 3.4 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*
- 

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, aucune municipalité ne peut vendre les

bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder en financement permanent pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais, le tout, selon le règlement 2016-274;

006-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** conformément à l'article 1066 du *Code municipal du Québec*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, pour et au nom de la Municipalité.

### **ADOPTÉE**

- 3.5 Approbation de paiement de deux factures de l'entreprise Les Services Exp Inc. pour la réfection de ponceaux et de voirie

**CONSIDÉRANT LA** résolution 372-10-2018;

**CONSIDÉRANT LE** mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie;

**CONSIDÉRANT LES** factures numéro 466758 au montant de 2 217,55 \$, plus les taxes applicables et numéro 472200 au montant de 11 596,05 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

007-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** le paiement à l'entreprise Les Services Exp Inc. pour les factures numéro 466758 au montant de 2 217,55 \$, plus les taxes applicables et numéro 472200 au montant de

11596,05 \$, plus les taxes applicables, soit approuvé et autorisé;

**QUE** soit affecté au paiement de ces factures, le Programme de réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**4. Administration**

---

4.1 **Druide informatique inc. – Mise à niveau vers Antidote 10 et achat d'une licence**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle version du logiciel Antidote est disponible;

**CONSIDÉRANT** L'offre de mise à niveau offerte par l'entreprise Druide informatique vers le logiciel Antidote 10 pour un montant de 59,00 \$, plus les taxes applicables, par poste;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'achat du logiciel Antidote pour le poste situé au garage municipal pour un montant de 129,95 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autorisée la mise à niveau vers Antidote 10 pour un total de six postes, et ce, pour un montant de 354,00 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** soit autorisé l'achat du logiciel Antidote pour le poste au garage municipal, et ce, pour un montant de 129,95 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

4.2 **Adoption du *Règlement numéro 2018-311 relatif au traitement des élus municipaux***

---

**ATTENDU QUE** des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, suivant la réalisation d'une enquête comparative, d'ajuster la rémunération des élus de la Municipalité d'Upton;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'opter pour une rémunération compensatoire auprès des jeunes et des gens en emploi ainsi que de favoriser un processus démocratique;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et de présentation a dûment été donné à la séance régulière du 4 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

009-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le Règlement numéro 2018-311 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE**

- 4.3 Adoption du *Règlement numéro 2010-203-20 modifiant le Règlement 2010-203 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton*
- 

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

**ATTENDU LES** dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

**ATTENDU LE** règlement 2010-203 intitulé « *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* » adopté le 12 janvier 2010 conformément aux dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier à nouveau le règlement 2010-203 afin de revoir les dispositions des annexes « D » et « F » concernant l'ajout de frais supplémentaires pour les inscriptions de non-résident aux programmations des loisirs et la modification des frais pour les permis de construction à usage résidentiel;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance spéciale du 18 décembre 2018;

010-01-2019

**ATTENDU QUE** les conseillères et les conseillers ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

- 4.4 Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

011-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour l'année 2019 et de défrayer à l'ADMQ le montant pour la cotisation annuelle et l'assurance, et ce, pour un montant total de 880,33 \$, incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

- 5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2018
- 

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2018 est déposé. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 5.2 Adoption du *Règlement numéro 2012-230-02 modifiant le Règlement 2012-230 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton*
- 

**ATTENDU LE** règlement de ce conseil portant le numéro 2012-230 intitulé « *Règlement de prévention incendie de la Municipalité d'Upton* »;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ledit règlement aux articles 20.8, 22, 23 et 24 concernant les avertisseurs de fumée;

**ATTENDU QU'**avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière le 4 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

012-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le *Règlement numéro 2012-230-02 modifiant le Règlement 2012-230 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton* soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

## **6. Transport et voirie**

---

### 6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2019

---

013-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de janvier 2019, un budget de 9 534,00 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

### 6.2 Demande de modification au droit de passage pour la saison de Quad 2018-2019

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de modification au droit de passage du Club 3 & 4 roues comté Johnson inc. sur les sentiers hivernaux de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu des annulations de droit de passage sur certaines propriétés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club 3 & 4 roues souhaite l'autorisation pour passer sur le 20<sup>e</sup> Rang au lieu d'utiliser les terres;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande implique une collaboration municipale à l'effet qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits spécifiques afin d'assurer la sécurité de tous;

014-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des



conseillers et des conseillères d'autoriser le Club 3 & 4 roues du comté de Johnson inc. à circuler sur le 20<sup>e</sup> Rang jusqu'à la fermeture définitive des sentiers hivernaux 2018-2019.

### **ADOPTÉE**

- 6.3 Demande auprès du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un miroir de sécurité au coin de la rue Principale (Route 116) et la rue Lanoie
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande afin que soit installé un miroir de sécurité au coin de la rue Principale et de la rue Lanoie;

**CONSIDÉRANT QUE** le triangle de visibilité, lors d'une sortie de la rue Lanoie, sur la rue Principale (route 116), du côté du 305, rue Principale est presque nul;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un miroir de sécurité à cet endroit rendrait l'emplacement plus sécuritaire pour les usagers;

015-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le Conseil municipal d'Upton demande au ministère des Transports du Québec d'installer un miroir de sécurité au coin de la rue Principale (route 116) et de la rue Lanoie près du 305, rue Principale, et ce, afin de rendre plus sécuritaires les déplacements routiers à cet emplacement.

### **ADOPTÉE**

- 6.4 Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la 24<sup>e</sup> édition du Tour CIBC Charles-Bruneau regroupera plus de 500 hommes et femmes d'affaires qui enfourcheront leur vélo pour rouler 1 600 km à travers le Québec, en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Tour CIBC Charles-Bruneau passera dans la Municipalité d'Upton le 4 juillet prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs désirent obtenir l'autorisation d'emprunter certaines routes de la municipalité lors cette activité;

016-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** soit autorisé le Tour CIBC Charles-Bruneau à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton le 4 juillet prochain;

**QUE** soit informé l'organisme qu'il doit s'engager à obtenir les autorisations requises de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec ainsi que de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

**ADOPTÉE**

**6.5** Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 31 652 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**7.** Hygiène du milieu

Aucun point.

**8.** Loisirs, culture et vie communautaire

**8.1** Dépôt du bilan du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de décembre 2018 et prévision des dépenses pour les activités des loisirs

Le bilan d'activité du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de décembre 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour les activités des loisirs sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvées les prévisions de dépenses pour les activités suivantes :

Projets	Coûts
Amélioration de la bibliothèque	17 380,24 \$
Fête des bénévoles	2 700,00 \$
Heure du conte	650,00 \$

017-01-2019

018-01-2019

Fête de la famille	8 469,00 \$
Total :	29 199,24

### **ADOPTÉE**

- 8.2 Appui financier à l'Association québécoise de prévention du suicide
- 

**CONSIDÉRANT LA** demande de don présentée par l'Association québécoise de prévention du suicide;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2019 l'Association mettra en œuvre la Stratégie numérique en prévention du suicide;

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit remis un montant de 100,00 \$ à l'Association québécoise de prévention du suicide.

### **ADOPTÉE**

- 8.3 Demande de commandite de l'Union des producteurs agricoles Montérégie (UPA)
- 

Ce point est retiré.

## **9. Urbanisme**

---

- 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2018, du rapport annuel 2018 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et du rapport annuel 2018 sur les permis émis
- 

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2018, le rapport annuel 2018 concernant le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que celui pour les permis émis pour l'année 2018 sont déposés et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Demandes d'extension de délai pour l'installation de revêtement extérieur et d'annulation d'un constat d'infraction pour la résidence du 1047, rue des Muguets
- 

**CONSIDÉRANT LA** demande d'extension de délai du propriétaire du 1047, rue des Muguets afin d'effectuer la finition extérieure de son immeuble à l'été 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire souhaite également l'annulation du constat d'infraction daté du 5 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 mars 2016, le propriétaire a obtenu un renouvellement de permis pour exécuter les travaux de construction du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 février 2018, le propriétaire a reçu un avis d'infraction avec un délai maximal jusqu'au 31 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 juin 2018, le propriétaire a reçu un dernier avis d'infraction avec un dernier délai de 30 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 août 2018, un constat d'infraction a été donné et que le 5 novembre 2018, un deuxième constat d'infraction a été donné;

020-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

**QUE** soit autorisée la demande d'extension de délai du propriétaire du 1047, rue des Muguets;

**QUE** les travaux devront être complétés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, sans autres délais;

**QUE** la Municipalité est dans l'impossibilité retirer le constat d'infraction du 5 novembre 2018 puisque le processus judiciaire est enclenché.

### **ADOPTÉE**

- 9.3 *Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2019-313 intitulé « Règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de créer la zone 208 »*
- 

Avis de motion est donné par monsieur Mathieu Beaudry à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone commerciale numéro 202, où seraient autorisés les mêmes usages qu'en zone numéro 202 à l'exception des commerces et services reliés aux véhicules, des établissements reliés aux activités de construction et des commerces para-agricoles.

**Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.**

- 9.4 *Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-313 intitulé « Règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de créer la zone 208 »*
-

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone commerciale numéro 202, où seraient autorisés les mêmes usages qu'en zone numéro 202 à l'exception des commerces et services reliés aux véhicules, des établissements reliés aux activités de construction et des commerces para-agricoles;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 15 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, appuyé par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent projet de règlement soit adopté.

### **ADOPTÉE**

## **10. Divers**

---

- 10.1 Demande auprès du ministère des Transports du Québec pour sécuriser la courbe sur le rang de la Carrière entre le 5<sup>e</sup> Rang et la rue Deslauriers
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande afin de rendre plus sécuritaire la courbe sur le rang de la Carrière entre le 5<sup>e</sup> Rang et la rue Deslauriers;

**CONSIDÉRANT LA** faible distance de visibilité dans ladite courbe;

**CONSIDÉRANT QUE** la vitesse autorisée de 80 km/h sur le rang de la Carrière diminue de beaucoup le temps de réaction des automobilistes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a régulièrement des accidents dans la courbe, le dernier accident est survenu au mois de décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le Conseil municipal d'Upton demande au ministère des Transports du Québec d'implanter des mesures visant à améliorer la sécurité de la

021-01-2019

022-01-2019

courbe en question telle que la réduction de la vitesse maximale autorisée dans le secteur, la réduction de la vitesse dans la courbe et/ou l'ajout de glissière de sécurité.

### **ADOPTÉE**

#### 10.2 Programme emploi d'été Canada 2019 – Stagiaire en environnement et en génie des infrastructures

---

023-01-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à présenter une demande de financement au programme Emploi d'été Canada pour un stagiaire en environnement et en génie des infrastructures pour :

- Le suivi du Programme de gestion écoresponsables des eaux pluviales;
- La poursuite de la vérification de la conformité des installations sanitaires des résidences isolées;
- La réalisation de diverses activités techniques en lien avec les nombreux projets d'infrastructures municipales en 2019 et 2020.

### **ADOPTÉE**

#### 11. Période de questions

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### 12. Correspondance

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

024-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de décembre 2018.

### **ADOPTÉE**

#### 13. Levée de la séance

---

025-01-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 20h48.

**ADOPTÉE**

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.